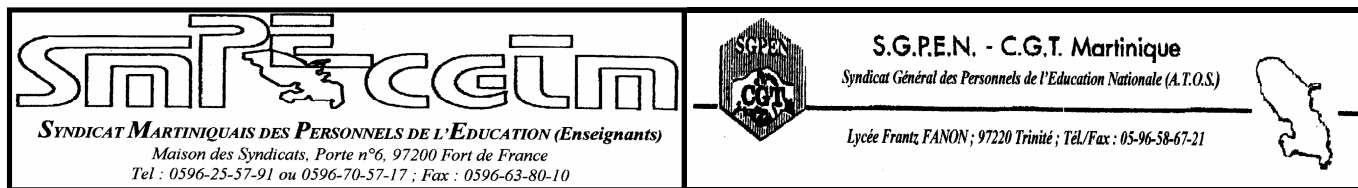


# C.G.T.M. Éducation

Bulletin d'information du SMPE-CGTM et du SGPEN-CGTM



---

## Mai/juin 2007

---

### De bonnes vacances pour une bonne rentrée

Après des mois, pour ne pas dire des années de campagne électorale, l'État français se trouve doté d'un nouveau pouvoir exécutif (CHIRAC a laissé la place à Nicolas SARKOZY qui a été élu président, c'était son objectif) et d'un pouvoir législatif renouvelé (577 député-e-s ont été élu-e-s ou réélu-e-s: ils /elles auront à voter les lois à venir)

Durant la campagne, nous avons entendu beaucoup de promesses, d'engagements pris de tout côté.

Mais l'après campagne a été également très instructif.

C'est d'abord une candidate qui avoue (quel autre terme conviendrait le mieux?) n'avoir jamais cru dans deux mesures qu'elle a défendues tout au long de sa campagne: le SMIC à 1500 euros bruts au bout 5 ans et les 35 heures.

Mais ce sont surtout les premières mesures annoncées par le camp des vainqueurs, confirmant leur direction et leurs urgences : encadrement du droit grève, « bouclier fiscal » pour une minorité, réduction des moyens en personnel de la Fonction publique, réforme des régimes spéciaux de retraite, etc.

En fait, certains s'en doutaient déjà, d'autres le disaient : l'un et l'autre camp n'apporteraient rien de positif pour le monde du travail. D'ailleurs, il y avait tellement peu de différence entre eux que, sous couvert d'ouverture, on a vu ceux qui étaient supposés être des ennemis avant la campagne, se retrouver pour collaborer après.

Les mois de juillet et d'août devront être mis à profit par le monde du travail, c'est-à-dire celles et ceux qui en ont un, mais aussi celles et ceux qui en cherchent, pour se préparer à se faire entendre et pour défendre leurs intérêts.

En attendant, essayons de profiter des quelques jours de vacances qui arrivent pour reprendre de l'énergie. Car nous en aurons grand besoin!

Le 29 juin 2007

## ***S.M.P.E.-C.G.T.M.***

Conseil d'Administration du vendredi 22 juin 2007

Déclaration du Smpe-Cgtm

### Cachez ce coutelas que je ne saurais voir !

Le SMPE-CGTM a pris connaissance, lors d'un reportage de RFO TV diffusé le mercredi 20 juin 2007 dans le cadre du JT, des raisons avancées par le chef d'établissement du LP Petit Manoir, représentant l'Etat, pour tenter de justifier le droit qu'elle s'est arrogée d'amputer une œuvre de l'artiste Berté érigée dans l'établissement et commémorant l'abolition de l'esclavage. Au motif que l'objet représenté, un coutelas pointé vers le ciel, constituait un symbole d'agressivité qu'il convenait d'ôter de la vue des élèves.

Le SMPE-CGTM condamne cette initiative irresponsable qui met en relief:

- le manque de respect dû à un artiste et à la totalité de son œuvre ;
- le manque de respect dû à une décision prise par le Conseil d'Administration de l'époque qui a approuvé l'œuvre.
- le manque de respect pour la communauté scolaire qui se l'est appropriée
- le manque de respect pour la vérité historique qui a révélé que nos libertés n'ont pas été seulement octroyées, mais également conquises
- le manque de respect pour les révoltes héroïques des esclaves équipés de leurs outils de travail pour, déjà, mettre fin à ce crime contre l'humanité qu'ont été l'esclavage et la traite négrière transatlantique
- le manque de respect dû à celles et ceux qui ont servi la cause des sans-grade comme les ouvriers, tel Georges GRATIANT, ancien maire du Lamentin, ville où est implanté le LP Petit-Manoir, ancien avocat et auteur de cette célèbre expression : « *le coutelas, prolongement naturel du bras ....* ».

Le SMPE-CGTM exige donc la remise en état sans délai de l'œuvre afin de clore toute polémique.

Mais puisque le chef d'établissement, représentant l'État, est soucieux de soustraire à la vue des jeunes des éléments symbolisant l'agressivité dans le but de les préserver de la violence, le SMPE-CGTM lui suggère de procéder aux actions suivantes :

Exiger et obtenir que lors des défilés, et notamment de celui du 14 juillet, des armes ne soient plus exposées à la vue des jeunes qui y assistent.

Exiger et obtenir que l'accès aux bâtiments de guerre faisant escale en Martinique ne soit plus possible aux jeunes.

Exiger et obtenir que la télévision ne montre plus de séries télévisées contenant des scènes de violence

Exiger et obtenir que soit modifié l'hymne national français afin de supprimer les expressions, entre autres, telles que : « *aux armes citoyens ; qu'un sang impur abreuve nos sillons ; Nous aurons le sublime orgueil de les venger ou de les suivre* ».

*Les élus du Smpe-Cgtm*

## CAPA DU 25 JUIN 2007: ACCES A LA HORS-CLASSE DES PLP

Elle s'est réunie sous la direction de la rectrice à Terreville. D'entrée, le SNETAA a lu une déclaration portant sur les deux points à l'ordre du jour: l'accès à la hors-classe et le mouvement intra académique.

Concernant l'accès à la HC, cette déclaration rappelait la philosophie de cette mesure et constatait qu'« *au fil des années, les règles d'accès au grade aboutissent à des distorsions dans l'évaluation des collègues* ». Et de poursuivre en parlant de « *collègues bien classés il y a trois ans et qui aujourd'hui se retrouvent dans les profondeurs du classement* » pour diverses raisons: « *état de santé, suppressions de postes, reconversions, suppressions de postes, changement de tutelle* ». Ou encore « *Un autre type de distorsion introduit par le mérite apprécié inégalement: subjectivité voire du favoritisme de la tutelle locale* ». Sur ce point, la déclaration se terminait ainsi: « *ces distorsions sont vécues par celles et ceux qui en sont victimes comme autant d'injustices et sont de nature à provoquer chez eux une forme de découragement; n'est-on pas à l'opposé de l'objectif recherché* ». Pourtant, et malgré cette déclaration, l' élu qui avait lu le texte ajoutait un peu plus tard au cours d'un échange avec la rectrice: « *Le mérite, nous le voulons, nous le comprenons* ».

Mais alors, pourquoi protester contre ses effets dits pervers, puisque ces effets pervers sont un des aspects, un des éléments de la notation au mérite, notamment le côté subjectif. Prenant la parole, un représentant du SMPE-CGTM a rappelé que son syndicat a toujours dénoncé la hors-classe dans ses écrits (professions de foi lors des élections professionnelles, bulletins syndicaux), qu'il a toujours réclamé un 12ème échelon, seul moyen de garantir à tout enseignant de pouvoir atteindre l'échelon le plus élevé. Et de citer d'autres formes de discrimination: Grand Choix, Choix et Ancienneté. Ou encore l'accès à la hors-classe « Hors barème » où un enseignant, n'ayant pas vu d'élèves depuis des années, était tiré des profondeurs du classement pour bénéficier de la promotion grâce à l'intervention du recteur. (Chacun pourra relire les prises de position des uns et des autres lorsque de telles décisions étaient prises).

Le SMPE a encore rappelé que dans la devise de l'état français, se trouve le mot « Égalité », mais que chacune des 26 académies avait sa circulaire avec ses propres critères alors qu'il n'y a qu'un seul statut. Et de conclure que le SMPE n'avait fait aucune proposition dans le cadre du groupe de travail qui discutait de la circulaire locale.

La rectrice a alors rappelé que la CAPA est

justement là pour apporter des corrections et elle a proposé de procéder à quelques modifications à la liste: pas de changement dans le classement des 23 premiers postulants. Mais que pour tenir compte des remarques faites, quatre enseignants remonteraient pour diverses raisons : âge, production, etc. C'est ainsi que celui qui était initialement classé 36è a été remonté à la 24è place, le 39è est devenu le 25è, le 45è est devenu 26è et le 60è est passé 27è. Si bien que trois collègues qui étaient susceptibles de bénéficier d'un avancement à la hors-classe ont été rétrogradés et sont sur une liste complémentaire. Cette nouvelle liste proposée par la rectrice a été mise au vote et adoptée, sans les voix des élus du SMPE-CGTM qui ont décidé de s'abstenir.

### CAPA des PLP : accès à la Hors-Classe

Ci-dessous, la liste arrêtée par la rectrice  
Date d'effet: 1er septembre 2007

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| LACAVALERIE Marie Josée  | LP Batelière          |
| MAUGEE Maryse            | LP Petit-Manoir       |
| GIPOULOU Manuela         | LP Trinité            |
| BOZIN Émile              | SEGPA Ducos           |
| RISED Éric               | LP Châteauboeuf       |
| OLLON Marcel             | SEP/LPO Rivière-Salée |
| AUDAR Raphaëlle          | SEP/LPO Lorrain       |
| BARDOL Béatrix           | LP Châteauboeuf       |
| HAYOT Emmanuel           | LP Petit-Manoir       |
| LEONIL Rosalie           | SEP/LPO Lorrain       |
| ZULMEA Daniel            | SEP/LPO Lorrain       |
| LAURENCINE Louis         | SEGPA Dillon 1        |
| LAUREAT Guy              | SEP/LPO Lorrain       |
| GUANNEL Gaby             | LP Pointe des Nègres  |
| SAXEMARD Marie Yvonne    | LP Alier              |
| DISCHLER THIMON Marlette | LP Alier              |
| NERO Lucile              | LP Batelière          |
| MARIE-LUCE Michel        | LP Batelière          |
| LAVENAIRE Marie-Louise   | LP Pointe des Nègres  |
| BELLAY Georges           | LP Châteauboeuf       |
| HOCO Alain               | SEGPA La Meynard      |
| FARRAUDIERE Fernand      | LP Trinité            |
| BEJGANE Ahmed            | LP Alier              |
| MORELOT Roger            | SEP/LPO François      |
| KECLARD Clémence         | LP Pointe des Nègres  |
| VIEU René                | LP Place d'Armes      |
| SALESSE Christian        | LP Châteauboeuf       |
| ALONZEAU Max             | LP Marin              |
| MONTHIEUX Irène          | LP Dillon             |
| UDINO Arielle            | SEP/LPO Acajou 2      |
| BONHEUR Robert           | SEP/LPO François      |
| LAPU Marylin             | LP Châteauboeuf       |
| ZONZON Jean-Claude       | SEP/LPO François      |
| GUITTEAUD Gilbert        | SEGPA François        |
| MONTOUT Danielle         | LP pointe des Nègres  |
| AGLAE Pierre             | LP Château boeuf      |
| MARIE Yves               | SEP/LPO François      |

# BON À SAVOIR

## C. PATRICE affectée au ministère du temps libre.

Cette collègue, enseignante au LP Alier, quitte le service actif à la fin de cette année scolaire, après avoir passé 35 ans à assurer la formation de plusieurs générations, d'abord au LP Petit-Manoir, puis au LP Cluny où elle termine sa carrière.

Mais elle n'a pas seulement été une enseignante. Elle a également été une représentante syndicale du SNETAA, toujours animée du souci d'obtenir satisfaction pour ses mandants.

Nous n'avons pas toujours été d'accord avec les positions de son syndicat, et souvent, nous nous sommes opposés. Toutefois, et même s'il est arrivé que notre syndicat soit qualifié de sectaire, nous estimons devoir saluer cette collègue qui s'est mise au service d'autres, élèves et collègues. Souhaitons lui donc de profiter pleinement et agréablement de sa retraite.

## 10.000 postes en moins dans le budget.

Le ministre de l'Éducation, Xavier DARCOS, a estimé "aux alentours de 10.000 le nombre de postes supprimés dans l'Éducation nationale au budget 2008, lors d'une interview sur BFM TV jeudi 28 juin. 8.000 postes devraient disparaître dans le domaine "des emplois aidés et de tout ce qui concourt à la vie scolaire dans le second degré en ne remplaçant pas un emploi équivalent temps plein sur deux", a-t-il précisé. Le nombre exact des suppressions d'emplois à l'Éducation nationale est en discussion avec le ministère du Budget dans le cadre du projet de loi de finances pour 2008

Ces réductions de personnel s'inscrivent dans le cadre d'un objectif gouvernemental: celui de ne pas remplacer 30 à 40.000 fonctionnaires. Nicolas Sarkozy avait promis lors de la campagne qu'il ne remplacerait pas un fonctionnaire partant à la retraite sur deux.

Darcos a préconisé un certain nombre d'aménagements de l'offre scolaire, comme l'idée de "regrouper des options", "changer les programmes" et recourir aux heures supplémentaires pour les professeurs. "Si nous obtenons que des professeurs, dans le cadre de la réflexion sur leur

*métier, acceptent d'être moins nombreux mais d'avoir un temps de travail différent, volontaire, évidemment, grâce à des volants d'heures supplémentaires importants, nous pouvons sans doute trouver des ajustements", a-t-il poursuivi. Xavier DARCOS a aussi précisé que les arbitrages sur la répartition des non remplacements de 30 à 40.000 fonctionnaires, annoncés par Eric Woerth, seraient pris "au mois d'août".*

Travaillez plus pour gagner plus?

Rappelons que la veille, DARCOS avait déjà déclaré : « J'ai dit aux syndicats que j'ai reçu que le projet de bivalence en soi ne devait pas être rejeté » Alors que Nicolas Sarkozy, le président, avait pourtant annoncé aux syndicats, lundi 11 juin, « l'abrogation totale des décrets Robien ».

« Les promesses des hommes politiques, mêmes écrites, n'engagent que ceux qui y croient » avait dit Charles PASQUA.

## Des policiers manifestent contre les heures supplémentaires non payées

Environ 500 policiers se sont rassemblés jeudi 14 juin après-midi devant le ministère des Finances à Paris, à l'appel du Syndicat National des Officiers de Police (SNOP) pour demander le paiement de leurs heures supplémentaires. Des rassemblements avaient lieu au même moment dans plusieurs villes de France.

Sur 100 heures supplémentaires effectuées, le gouvernement veut appliquer un abattement de 40% et ne discuter que des 60 % restant qu'il voudrait rémunérer au taux de 9,75 euros brut, soit 7 euros net, alors que policiers réclament entre 18 et 22 euros. Le représentant du Syndicat SNOP a déclaré : « C'est du vol »

Eh oui! C'est ainsi que les profits se construisent. Et ces « fins limiers » ne le découvrent que maintenant! L'État, avec à sa tête leur ancien patron devenu président, donne l'exemple à ceux du secteur privé.

Faire travailler plus pour gagner moins: voilà le véritable projet du gouvernement Sarkozy/Fillon pour les salariés!

## Meurtre du 21 juin à Fort de France

Notre collègue Fabien, PLP arts appliqués au LP Petit-Manoir, a perdu son fils dans des conditions dramatiques à Fort de France le jeudi 21 juin, jour de la fête de la musique, alors qu'elle ne se trouvait pas en Martinique. En effet, ce jeune a été mortellement blessé au cours d'une altercation pour une affaire de vélo volé. Une enquête a été ouverte pour savoir ce qui s'est exactement passé.

Nous nous associons à la douleur de notre collègue et l'assurons de notre sincère et profonde sympathie.

## L'historien Claude Liauzu est décédé le 23 mai 2007.

Claude Liauzu a été l'un des initiateurs de la pétition des historiens contre la loi du 23 février 2005 concernant le « rôle positif de la présence française outre-mer ». La mobilisation de l'opinion a contraint Jacques Chirac à annuler la partie de l'article 4 de la loi qui enjoignait aux enseignants de faire état du rôle positif de la colonisation française. Son dernier combat aura été une pétition contre la création, par Nicolas Sarkozy, d'un ministère dont l'intitulé associe « immigration » et « identité nationale ».